

Luxembourg, le 7 février 2019



Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 83 de notre règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice concernant l'accès aux différentes banques de données juridiques exploitées par le service de documentation du parquet général :

« Le règlement grand-ducal du 27 décembre 1984 portant exécution de l'article 46 de la loi sur l'organisation judiciaire (ci-après « le règlement ») fixe les conditions d'accès aux différentes banques de données juridiques exploitées par le service de documentation du parquet général.

Aux termes de l'article 7 dudit règlement, « [l]a redevance à payer est de 1.000,- francs par interrogation de chacune des banques de données consultées. L'édition et la photocopie de documents complémentaires est mise en compte au prix coûtant ».

Au vu de ce qui précède, je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice :

- 1. Monsieur le Ministre peut-il m'informer combien de demandes de recherche ont été traitées par le service de documentation juridique en 2016, 2017 et 2018 ? Combien de demandes émanant de membres du barreau de Luxembourg, respectivement de celui de Diekirch, ont été adressées au service de documentation ?*
- 2. Quel a été le délai moyen de réponse à ces demandes ?*
- 3. À combien s'élève le montant global des factures émises par le service de documentation juridique dans les années 2016, 2017 et 2018 ?*
- 4. Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que toutes les professions du droit devraient avoir un accès gratuit à une base de données*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

gérée par un service public ? Dans la négative, pour quelles raisons ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'hartmann' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the middle of the signature.

Carole HARTMANN
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 08 février 2019

Objet : Question parlementaire n° 335 du 07.02.2019 de Madame la Députée Carole Hartmann - Accès aux différentes banques de données juridiques exploitées par le service de documentation du parquet général

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés